

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

7 - Finances locales
7.5 subventions

N° 39-2023

DECISION DU MAIRE

Signature de convention de financement avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique pour l'achat de partitions

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal n°13-2022 en date du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération du Conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou fonctionnement,

Considérant l'achat de partitions pour l'École de Musique de Pont-Audemer

Considérant que la SAEM peut conférer une aide pour cet achat et qu'il convient d'y recourir pour faciliter le financement.

DECIDE de solliciter une aide financière pour l'année scolaire 2022/2023 ou l'année civile 2023 d'un montant de 1750.00 € (mille sept-cent-cinquante euros) auprès de la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) domiciliée, 31 rue de Châteaudun -75009 Paris, représentée par Madame Philippine GIRARD-LEDUC en sa qualité de Directrice Générale

Fait à PONT- AUDEMER, le 31 janvier 2023

Le Maire de Pont-Audemer

Publié le 07/02/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230131-39-AU
Date de télétransmission : 07/02/2023
Date de réception préfecture : 07/02/2023



Alexis DARMOIS

